



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/35/145/Add.1  
7 novembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

Trente-cinquième session  
Point 48 h) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats  
où il n'y en a pas à l'heure actuelle

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

UN Doc ID: A/35/145/Add.1

Page 2

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

Mongolie ..... 2

MONGOLIE

/Original : russe/

/31 octobre 1980/

1. La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire occupent, dans l'éventail des problèmes de désarmement, une place primordiale, car c'est bien ce type d'armes de destruction massive qui, du fait de leur développement prodigieux tant qualitatif que quantitatif, menace le plus la paix et la sécurité générales.
2. C'est pourquoi toute mesure conduisant à une limitation de la course aux armements nucléaires aurait une portée exceptionnelle s'agissant de l'élimination de la menace d'une guerre thermonucléaire mondiale.
3. L'importance prépondérante que les pays socialistes attachent à ce problème a trouvé son expression dans les nombreuses initiatives constructives qu'ils ont prises et qui portent sur un large ensemble de mesures ayant pour but de freiner la course aux armements nucléaires pour finalement les éliminer complètement.
4. On en trouve un témoignage convaincant dans l'ensemble de propositions nouvelles avancées dans les documents de la Conférence du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue les 14 et 15 mai 1980 à Varsovie.
5. L'une de ces mesures, selon l'opinion motivée du Gouvernement de la République populaire mongole, consisterait à donner suite à la proposition des pays socialistes concernant la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle.
6. En soulevant ce problème, les pays socialistes se sont fondés avant tout sur la possibilité concrète d'une solution et sa relative urgence. Ce qu'ils proposent, c'est de geler la situation politique et militaire mondiale telle qu'elle s'est constituée à partir de l'équilibre militaire et stratégique entre l'Est et l'Ouest.
7. Une telle mesure, loin de nuire à l'une quelconque des parties, serait avantageuse pour tous. Ce qui est avant tout demandé aux Etats à cet égard c'est de manifester leur volonté politique et de faire preuve de sagesse.
8. Si ce problème est aujourd'hui si urgent et si actuel, c'est que les représentants des industries de guerre occidentales, des Etats-Unis d'Amérique au premier chef, s'efforcent d'infléchir l'équilibre stratégique, de conférer à l'OTAN un avantage militaire unilatéral. C'est là le but de la décision imposée par les Etats-Unis lors de la session de l'OTAN tenue à Bruxelles à la fin de 1979, et tendant à déployer sur le territoire de certains pays d'Europe occidentale de nouveaux types de missiles nucléaires américains à portée moyenne.

/...

9. On contribuerait à régler de façon positive ce problème si l'on mettait rapidement en oeuvre la nouvelle proposition de l'Union soviétique tendant à procéder à des négociations où seraient examinées en même temps les questions organiquement liées que sont les missiles nucléaires à portée moyenne en Europe et les systèmes nucléaires avancés américains déjà en place.

10. On ne peut être que profondément préoccupé par ailleurs de voir que certains Etats, qui bénéficient de la complaisance et du soutien évidents de certaines grandes puissances, s'efforcent de se doter d'armes nucléaires.

11. Dans ces conditions, le Gouvernement mongol considère qu'il est important de redoubler d'efforts pour résoudre d'une manière satisfaisante la question de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

12. Il faut souligner l'importance à cet égard des résolutions 33/91 F et 34/87 C de l'Assemblée générale, en date du 16 octobre 1978 et du 11 décembre 1979, respectivement, qui représentent un progrès concret vers la mise en oeuvre de l'initiative des Etats socialistes.

13. La République populaire mongole considère que la solution la meilleure serait la conclusion d'un accord international en vertu duquel les Etats dotés d'armes nucléaires s'abstiendraient d'en implanter sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle et tous les Etats non dotés d'armes nucléaires, sur le territoire desquels il n'y en a pas, s'abstiendraient de toute mesure conduisant directement ou indirectement à l'implantation de telles armes sur leur territoire.

14. Il est tout à fait évident qu'un accord international unique, harmonisé et de large portée rendrait plus certaine la non-implantation des armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle, et en renforcerait les bases juridiques.

15. Grâce à un tel accord, on ferait un pas important vers l'objectif plus large qu'est l'élimination complète des armes nucléaires déployées sur le territoire d'autres Etats et on contribuerait ainsi à renforcer le régime de la non-prolifération des armes nucléaires.

16. Telles sont les considérations sur lesquelles se fonde le Gouvernement de la République populaire mongole pour estimer qu'il est important que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-cinquième session, recommande d'entamer très prochainement des négociations en vue de mettre au point le texte d'un accord international en ce sens.

-----